

Les investissements dans le secteur aquacole : Une progression en dépit de certaines contraintes

En Tunisie, face à la stagnation des captures de pêches et la demande croissante en protéines animales, des poissons en particulier, l'aquaculture constitue le seul moyen d'accroître la production des produits de la mer surtout que la production des espèces à fort potentiel commercial est proche du seuil limite des ressources disponibles exploitables. L'aquaculture en Tunisie regroupe les activités piscicoles (élevage de poissons essentiellement...) et conchylicoles (élevage de coquillages, en majorité huîtres et moules) et l'engraissement du thon rouge. La production aquacole est assurée actuellement par **70 projets productifs** répartis entre : 24 projets en pisciculture marine, 34 projets en pisciculture continentale, 7 projets en conchyliculture (lagune de Bizerte) et 5 projets d'engraissement du thon rouge. Par ailleurs, on dénombre un projet d'algoculture "spiruline" implanté dans le gouvernorat de Mahdia et deux projets d'élevage de crevette¹ qui sont implantés dans les gouvernorats de Mahdia et de Sidi Bouzid. Durant la période 2005-2014, la **production moyenne** de la pêche et de l'aquaculture a atteint **110,2 mille tonnes** et a enregistré une légère tendance à la hausse avec un taux

شهد قطاع تربية الأحياء المائية تطورا هاما في الإنتاج حيث بلغ 11,7 ألف طن سنة 2014 مقابل 2,9 ألف طن سنة 2005 ويعزى هذا التطور بالأساس إلى جملة من الإجراءات التي أقرتها الخطة الوطنية للنهوض بهذا القطاع والتي تهدف إلى انتاج 15 ألف طن في موفى سنة 2016.

وفي هذا الإطار ساهمت تشجيعات الدولة في تطوير هذا القطاع حيث سجلت الاستثمارات المصادق عليها تطورا هاما إذ بلغت 37,6 م.د سنة 2014 مقابل 6,4 م.د سنة 2007.

وبالرغم من هذا التطور فإن الاستثمار في نشاط تربية الأحياء المائية يشكو بعض الصعوبات والتي تتمثل بالأساس في الارتباط الوثيق بتوريد المدخلات والتعرض لخسائر نتيجة الأوضاع البيئية والمناخية وعزوف مؤسسات التمويل والتأمين عن تمويل وتغطية هذا القطاع.

ولتخطي هذه الإشكاليات من الضروري العمل على تنويع الإنتاج عبر تربية أصناف جديدة وتنويع المشاريع بالإضافة إلى الاهتمام بالبعد البيئي لضمان استدامة المشاريع المنتصبة.

¹ Projet pilote conduit dans le cadre de la coopération tuniso-chinoise.

d'accroissement annuel moyen (TCAM) de 1,7% (figure1). Quant à la **production aquacole**, elle a atteint une moyenne de **6,3 mille tonnes** et a enregistré une tendance à la hausse, avec un **TCAM de 18%**. Le niveau de production est en effet passé de 2,9 mille tonnes en 2005 à **11,7 mille tonnes² en 2014** (figure 2) où il a contribué à raison de **9,4%** à la **production totale de la pêche et d'aquaculture** (contre 2,7% en 2005). La majeure partie de la **production aquacole** est assurée par la **pisciculture marine (86%)** et la pisciculture continentale (9%). Cet essor de la production aquacole revient, entre autres, à l'importante évolution des investissements réalisés dans ce secteur.

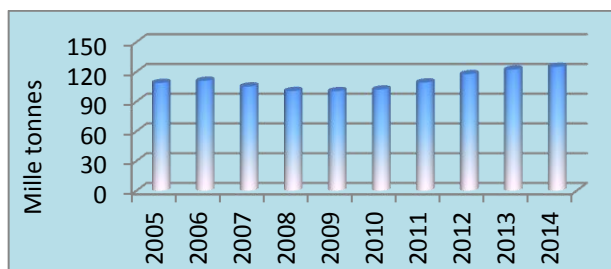


Figure1. Evolution de la production de la pêche et de l'aquaculture (2005-2014)

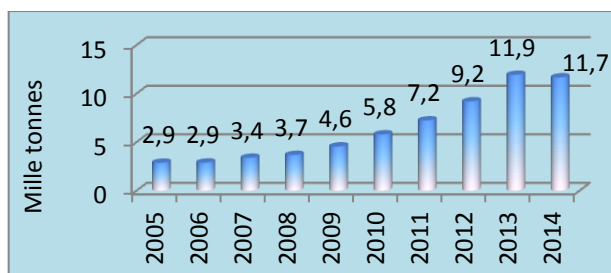


Figure 2. Evolution de la production aquacole (2005-2014)

A ce titre, les investissements approuvés pour l'octroi d'avantages financiers dans l'activité aquacole sont passés de **6,4 MD** en **2007** à **85,8 MD³ en 2010**. La hausse des investissements dans l'activité aquacole résulte des mesures mises en place dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (2007-2016) qui avait pour objectif d'encourager les promoteurs privés via le renforcement des incitations financières et qui a permis la création du Centre Technique de l'Aquaculture en 2007 pour assurer le transfert des technologies aquacoles et l'encadrement des privés. Néanmoins, de **2010 à 2014** (figure 3) on enregistre un repli des investissements réalisés dans ce secteur avec un **TCAM de (-19%)**. Plusieurs facteurs ont contribué à ce recul :

- La lenteur des procédures administratives pour l'acquisition des autorisations en vue de l'installation des projets aquacoles,
- La réticence à la fois des bailleurs de fonds à financer les projets aquacoles et des assureurs à prendre en charge ces projets,
- Les dégâts subis par certaines unités en exercice conséquence des conditions

² Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture

³ Agence de Promotion des Investissements Agricoles

climatiques et environnementales défavorables.

En 2014, le nombre de projets aquacoles approuvés pour l'octroi d'avantages financiers s'est élevé à 11 projets. Par gouvernorat, ces projets sont répartis comme suit : Monastir (5 projets), Mahdia (2 projets), Bizerte (2 projets), Sousse (1 projet) et Gabès (1 projet). L'enveloppe totale des subventions allouées à ces projets a atteint 1,3 MD en 2014 et une moyenne de 1,7 MD durant les cinq dernières années (figure 4). La majorité des investissements approuvés (**95%**) ont été alloués à la **pisciculture en cages flottantes** (figure 5).

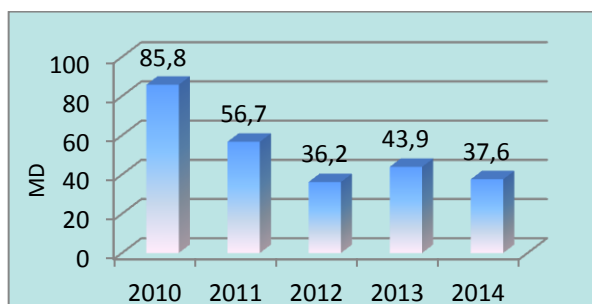


Figure 3. Evolution des investissements approuvés alloués au secteur aquacole (2005-2014)

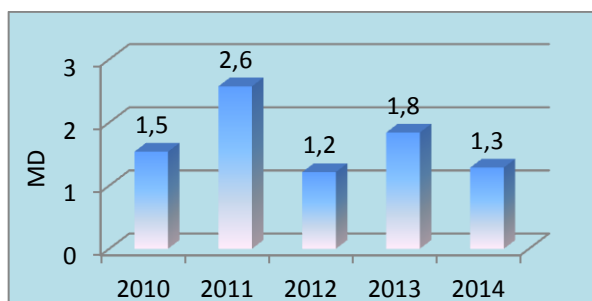


Figure 4. Evolution du montant des subventions allouées aux projets aquacoles (2010-2014)



Figure 5. Pisciculture en cages flottantes

Néanmoins, des marges d'amélioration sont encore offertes pour la promotion des investissements dans l'activité aquacole tenant compte de l'état actuel de cette activité qui se caractérise par :

- La limitation de la pisciculture marine à l'élevage de deux types de poissons (loup et daurade),
- La non exploitation de certains sites dans le Sud tunisien qui sont favorables à la pratique de la pisciculture (Kébili, Tataouine et Tozeur),
- La non diversification des activités aquacoles et leur limitation au seul volet de la production,
- La dépendance étroite des produits d'importation, tels que les aliments pour poissons et le faible taux d'intégration des projets de la pisciculture marine.

Conclusion

Face à une demande accrue des produits aquatiques et à une quasi-stagnation des captures de pêche, la production aquacole a un avenir prometteur en Tunisie. Toutefois, au cours des prochaines décennies, l'aquaculture aura à répondre à de nouveaux défis, en termes de quantités produites et de diversité des espèces élevées. Pour parvenir à relever ces défis, il est important de promouvoir les investissements à travers l'encouragement des promoteurs pour la diversification de leurs activités (projets prestataires de services liés à l'activité aquacole, projets d'écloseries, des usines de fabrication d'aliments pour poissons, etc.) et la diversification des espèces élevées à l'instar de l'élevage de la spiruline et de l'élevage de la crevette. En outre, la révision des mesures d'octroi d'avantages et d'encouragements ainsi que l'intervention auprès des banques et des institutions d'assurance pour résoudre les problèmes de financement et d'assurance constituent un élément clé pour promouvoir les investissements dans le secteur aquacole.

Remerciements

Les auteurs remercient vivement l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) et la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture qui leur ont fourni de précieuses informations et données sur le secteur aquacole.



ONAGRI

30 Rue Alain Savary, Tunis, Tunisie

Tél : +216 71 801 055 / 478

Fax : +216 71 785 127

E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn

Site Web : <http://www.onagri.tn/>